L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 FÉVRIER 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Bureau Propriétaire :
G. F. WEISSE. H. DUSUGE.
E. SOUVESTRE. S. MARMY.
RUE, EUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 10 FEVRIER.

☞ Nous prions les personnes qui nous envoient notre annonce de vouloir bien, si c'est possible, les transmettre au bureau du journal avant la nuit, ou au moins à une heure de la matinée, sous garantie de les insérer et de les livrer à la composition. Les longs avis qui nous parviennent après 8 heures du soir nous placent dans l'alternative ou d'en différer l'insertion ou de retarder la publication du journal.

BANQUES LIBRES.

Pour fonder la prospérité de la Nlle Orléans et de l'Etat sur des bases durables, il est nécessaire de créer des institutions de crédit qui suppléent au manque de capitaux, activent les opérations commerciales et répandent l'aisance dans les classes ouvrières. Le numéraire sera toujours facilement dans un pays comme le nôtre, où une spéculation en multiplient en rai son de la spéculation même. Mais le numéraire est d'une nature spéciale, il n'est pas susceptible d'augmentation et de diminution graduelles, il n'est pas susceptible de division. Tantôt il afflue au signe de crédit et ce signe c'est le papier. Les banques ont fait beaucoup de bien et beaucoup de mal ; aujourd'hui abusées elles cessent été pour l'Union une source de bienfaits, mais l'expérience, l'improbité et la cupidité en ont fait à une époque les instruments de la ruine publique. Toutefois fortunées ont cherché sur leur base fragile et une catastrophe a suivi les alternatives financières dont nous avons tous été témoins.

Nous voyons avec plaisir que la Législature s'occupe de la question des banques libres. Avec un peu de discernement, de tact et de prudence, et en consultant surtout l'expérience du passé, il est aisé, nous le croyons, d'établir un système de banques libres qui répondra à tous les besoins du commerce sans offrir les dangers des anciennes institutions de crédit.

Deux projets de loi ont été présentés à la Législature, un par M. Ramsey, l'autre par M. McMurdo, président du comité de finances de la Chambre des Représentants. Nous n'avons sous les yeux que ce dernier bill et nous allons tâcher de l'analyser brièvement.

La 1re section défend d'émettre, comme circulation aucun billet qui ne soit garanti par des titres ou coupons de rente.

La section 2 autorise la formation de banques particulières au capital de cent mille piastres au moins.

La section 3 porte que les personnes qui s'associeront pour former une banque devront rédiger un acte dans lequel elles feront connaître leur raison sociale, le lieu où sera établie la banque, le montant du capital, les noms et la résidence des actionnaires, la durée de l'association, le nombre des officiers, directeurs, etc., le mode de publication des affaires, l'époque où seront distribués les dividendes, etc.

Les autres sections se résument comme suit :

Acte d'association sera publié tout au long dans le journal de la localité ou doit être établie la banque. Il faudra aussi que ledit acte soit publié en français et en anglais dans deux journaux de la Nlle Orléans, deux fois par semaine pendant un mois.

Les associations financières dont il s'agit ne feront que des affaires de banque : elles encaisseront, elles recevront des dépots, elles prêteront, &c.

L'intérêt de chaque actionnaire consistera dans les actions qu'il possédera : les actions se ront transférables.

L'endroit des comptes publics fera graver une planche pour tirer le nombre de billets dont les banques libres auront besoin. Les billets seront contresignés par l'auditeur, le trésorier et le gouverneur dans un livre spécial ouvert dans ce but.

Les banques qui voudront soumettre des billets à l'escompte en demander la livraison à l'auditeur, qui exigera en retour des effets ou des coupons de rente, et la proportion entre les billets livrés et les effets donnés en garantie sera de 90 à 100).

Après la vente d'une banque, les créanciers le mieux traités seront les billets contresignés et destinés à être mis en circulation ne devra jamais dépasser la valeur en poids des effets ou coupons de rente déposés à l'auditeur.

Les effets ou coupons de rente resteront entre les mains de l'auditeur comme une garantie spéciale. Ils ne serviront jamais à payer les créanciers de billets, quand une banque quelconque refusera de satisfaire à ses engagements, ou ne le pourra pas. Les détenteurs qui ne seront pas payés s'adresseront à l'auditeur, qui remettra la banque de s'acquitter, et si, dix jours après, celle-ci n'a pas fait ses paiements, l'auditeur annoncera, dans le journal de l'Etat, que les effets déposés seront payés des produits des effets laissés entre ses mains en garantie. La vente des effets se fera au comptant, sans évaluation préalable, et après trente jours d'avis.

Les banques ne pourront posséder d'autres propriétés que celles qui sont nécessaires à leur établissement, ou celles qui leur seront transférées en paiement de dettes ou celles encore qu'elles auront prises en vertu d'hypothèques qui leur auront été consenties ou de jugements rendus en leur faveur.

Sur la pétition assermentée de tout actionnaire possédant cinq mille piastres d'actions ou de tout créancier n'ayant une réclamation de la même valeur, le juge de district de la localité où sera établie la banque libre prononcée, pourra ordonner une investigation des affaires de celle-ci, pour se rendre compte de sa véritable situation, et le rapport des experts sera public.

Le bureau de circulation veillera à la fidèle exécution de la loi, il examinera tous les trois mois ou moins la situation de chacune des banques.

Les banques qui refuseront d'acquitter leurs billets devront payer vingt pour cent de dommages par en sus désastreux, à partir du jour du refus.

La Législature se réserve le droit d'amender la loi cinq ans après qu'elle aura été promulguée.

Les autres détails n'ont qu'une importance secondaire.

Le chemin de fer entre Vicksburg et le Texas.

Les chemins de fer sont partout à l'ordre du jour. Nous partions lundi ou mardi de celui de Baton-Rouge, et nous disions que selon toute probabilité cette ville serait bientôt reliée à la Nlle Orléans. Tous les planteurs de la rive gauche ne sont intéressés à cette œuvre, et nous espérons avec plaisir qu'ils ont promis d'y concourir activement, lui une en prenant un nombre considérable d'actions, les autres en offrant leurs esclaves pour aider le sol et le préparer à recevoir les poutres et les rails, tous en promettant un droit de passage gratuit à travers leurs terres.

Mais ce n'est pas du chemin de fer de Baton-Rouge qu'il s'agit en ce moment. Nous voulons parler d'un autre projet qui vient d'être organisé et qui promet de magnifiques résultats pour l'avenir : nous Etats y sont intéressés, le Mississippi, la Louisiane et le Texas. Il est question de construire un railway qui prendra naissance dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve, vis à vis Vicksburg, et ira, traversant la Louisiane par Washington, et le Texas, jusqu'à la frontière mexicaine. Le mois dernier, des délégués de toutes les parties ont dû passer la ligne se sont réunis en convention à Monroe, dans la paroisse Ouachita et y organiser définitivement la Compagnie, ressemblée a délibéré sous la présidence du colonel Douglass. L'honorable John Ray, rapporteur du comité nommé à la fin de la dernière session prises à Vicksburg et dans les paroisses de la Louisiane :

Vicksburg,	2,704 actions	$67,600
Paroisse de Madison,	1,894	47,350
" Morehouse,	102	2,550
" Ouachita,	3,116	77,900
" Caldwell,	92	2,300
" Jachon,	400	9,500
" Bienville,	504	12,600
" Claiborne,	1,333	29,325
" Bossier,	100	2,500
" Caddo,	1,255	31,375
Total,	11,600	$285,000

M. Ray a également annoncé que souscriptions et à cinq jours de Washington, où publié une liste des souscriptions qui sont indiquées la lour ces seraient dans les mêmes directeurs.

L'assemblée a adopté une résolution portant que deux délégués seront élus à Vicksburg, un dans la paroisse Madison, un dans la paroisse Carroll, pour, dans la paroisse Ouachita, un dans la paroisse Claiborne, un dans la paroisse Bienville, un dans la paroisse Jackson, deux dans la paroisse Caddo et un dans la paroisse Bossier.

Nous trouvons dans la *Gazette* de Caddo les noms des directeurs élus; les voici : MM. T. Whitby, M. H. Coleman, E. B. Turner, J. W. Webb, John Ray, B. W. Hutchinson, A. Lazar, J. H. Hughes, H. M. Rye, H. B. Polk, G. W. Morris, F. E. Harris, Alexander, C. G. Young et H. L. Gilchrist. Le président de la direction est M. H. D. Coleman, de Vicksburg, le secrétaire M. Dinsmore, et le trésorier M. John [illegible].

Correspondance Locale.

Arrivée et arrestation.—Thomas Fiorito a forgé, ce hier devant le recorder Génois sous l'accusation d'avoir, mardi dernier, dérobé et recélé Daniel Bonneau se loue des rues Treilhaut et Vieille Levée. Le recorder, après avoir entendu les témoignages, a envoyé Fiorito devant la Première Cour de District.

—Jean McKenna fut hier, devant le recorder Génois, un affidavit dans lequel elle accuse Mme Mc Grath et Mme Pagès de lui avoir volé une somme considérable en diamants et d'autres articles. L'accusation de l'affaire n'a pas encore eu lieu.

Vagabondage.—Francois Williams et John William ont été arrêtés hier, comme vagabonds, par la police du 2e district. Ils ont été conduits devant le recorder Génois qui les a envoyés pour un mois à la maison de travail.

Arrestation.—James Bangs a déclaré hier au recorder Génois qu'il se promenait, mardi, dans la rue du Quartier et qu'il rencontra James Williams qui lui une poignée de farine à la figure. L'accusé a été arrêté et a fourni caution pour répondre de sa comparution.

—Une femme du nom de Ann, demeurant dans la rue Bourgogne, a été accusée hier devant le recorder Génois d'avoir assailli une femme.

Acquittés.—Patrick Dawton a comparu hier devant le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir tenté de la garde de Lawrence Clark qui a été trouvé noyé, le 28 du mois dernier, dans le canal Carondelet. Il a été vu la rue Derbigny. Des témoins ne rapportent rien de plus que le défunt s'était embarqué dans le sac de Dawton et qu'ils ne l'ont plus revu depuis. Le recorder, ayant pris connaissance de ces témoignages n'ayant pu prouver la culpabilité de l'accusé, le recorder a ordonné qu'il fut mis en liberté.

Arrestation.—L'officier de police Santon du 3me district a arrêté, mardi soir, un esclave du nom de J. B. Dollial, pour avoir assailli Valentin Rigo, dans la rue des Remparts et lui avoir enlevé 25c. L'affaire n'a pas encore été appelée.

—L'officier de police Nello a arrêté mardi soir, l'esclave Lucy dans la rue Robertson. Elle venait un paquet de linge et une boîte à cigares contenant la somme de 50 en argent, qu'elle a probablement volée.

Faux monnayeurs.—J. S. Thomas, dit Tom Slater, et W. Winsler, ont été conduits hier devant le recorder Winter, sous la prévention d'avoir fabriqué et mis en circulation de la fausse monnaie. Les accusés comparaîtront ce matin devant le recorder.

Mot à rire entre navire.—Thomas McGlue, James Henry, Martin Murray et James Linn ont été arrêté hier. Le contremaître du navire Mid-lesex les accuse d'avoir ouvert des écoutilles clandestines et enlevé plusieurs articles. L'examen de l'affaire aura lieu mardi prochain.

NAVIGATION AERIENNE.

Après l'intéressante lecture faite par M. Petin, dimanche 6 du présent mois, dans la salle du Collège de la Louisiane, les personnes présentes se sont réunies en assemblée constitutive, afin d'organiser la société publique.

M. F. Barbe a été nommé président, et M. Ch. Bidon secrétaire.

Il a été résolu unanimement ce qui suit :

Le comité provisoire nommé pour la séance qui vient la première lecture de M. Petin en Collège de la Louisiane, et qui se composait des personnes dont les noms ont déjà été publiés dans les journaux, et auquel on avait joint le nom de celles qui avaient promis de faire des souscriptions, a été déclaré comité général définitif.

Les personnes dont les noms suivent ont été adjointes au comité général définitif comme en faisant partie :

MM. Antoine Giraud,	A. Sampson,
Charles Cavarié,	E. Lazare,
Charles Amuel,	Ch. D. Dreux,
F. C. Wurfbein,	Conseiller de la Roi.

M. Dufau a été nommé trésorier pour les second et troisième districts.

M. Hopp a été nommé trésorier pour le premier et quatrième districts.

L'assemblée s'est ajournée pour se réunir de nouveau